

Le Président

POLE APPUI TERRITOIRE ET REPRESENTATION

Nos réf. : BB/PCA/PATR07/22
Dossier suivi par Bruno Bouterin
☎ : 04 99 51 54 00
E-mail : b.bouterin@herault.cci.fr

Monsieur Michaël DELAFOSSE
Président

Montpellier Méditerranée Métropole
50 place Zeus - CS 39556
34961 MONTPELLIER CEDEX 2

Montpellier, le 15 mars 2022

Objet : Centre d'exploitation & de maintenance tramway et bus de Grammont.
Avis de la CCI de l'Hérault.

Monsieur le Président, *Michaël,*

L'enjeu des mobilités est fondamental pour notre territoire et tout particulièrement pour la Métropole. Au-delà des aménagements de nouvelles voies de transports collectifs, ou de l'ouverture de nouvelles lignes de transport collectifs se pose la problématique de la maintenance du matériel roulant (tramways, bus) qui circule quotidiennement sur le réseau TAM.

Aujourd'hui, vous nous sollicitez concernant le CEM, Centre d'Exploitation et de Maintenance qui doit prendre place à Grammont. C'est un équipement indispensable.

Vous nous avez consulté en amont de la phase de concertation publique qui s'est ouverte le 31 janvier, jusqu'au 2 mai. Je pense que cette consultation des acteurs économiques a permis de travailler efficacement sur les scénarios proposés par la TAM.

Je vous remercie donc une nouvelle fois de nous y avoir associés, comme je l'ai indiqué à Julie FRECHE le 16 février dernier à l'occasion de la réunion avec les acteurs économiques d'Odysseum.

Julie FRECHE nous a présenté 3 scénarios permettant de desservir le futur dépôt depuis les voies de la ligne 1 au niveau de la station Odysseum.

Les deux variantes « MELIES » et « THELEMAQUE » ne nous paraissent pas pertinentes.

En effet, elles conduiraient à réduire les voies de circulation de 2x2 à 2x1 voies sur des axes déjà saturés.

Elles occasionneraient des difficultés d'accessibilité à la zone Odysseum et tout particulièrement au P+tram Circé situé en cœur de zone.

.../...

Aussi, il nous paraît opportun et raisonnable de retenir la variante « MENDES FRANCE ».

Cette variante doit permettre de limiter les impacts sur la circulation de l'une des principales pénétrantes de la ville de Montpellier :

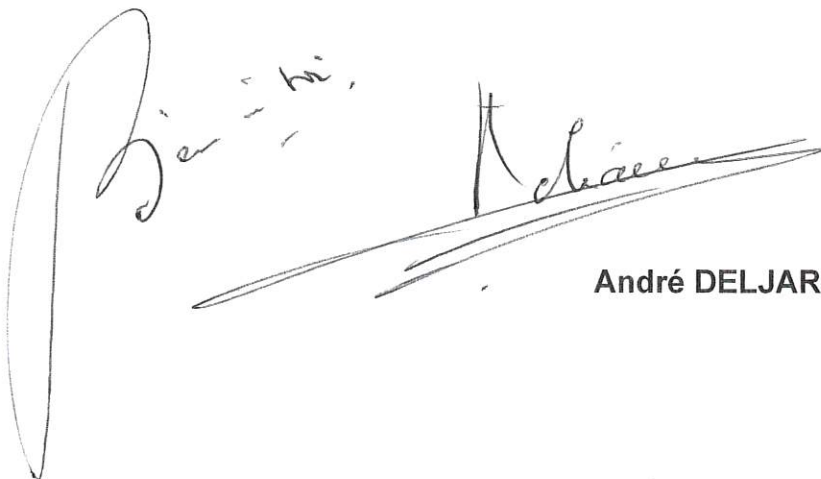
- L'aménagement des voies de tram se fera sur le terre-plein central, il n'y aura donc pas de suppression de voies automobiles.
- Seuls deux franchissements de l'avenue seront à prévoir, et nous avons bien noté que les trams emprunteront ces voies essentiellement avant ou après les heures de pointe.

L'avenue Mendès France dessert notamment notre centre-ville commerçant. Nous avons donc examiné avec soin la variante qui emprunte cette avenue.

Nous souhaitons nous assurer que les aménagements prévus ne viendraient pas occasionner des difficultés d'accessibilité au cœur de ville.

Dans le cadre des études complémentaires qui doivent être conduites, je sais compter sur vous et vos services afin que les futurs aménagements préservent les flux essentiels à l'activité économique et commerciale de notre ville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Deljarry', written over a horizontal line.

André DELJARRY

